FRC
3515

36.

DISCUSSION
CLAIRE
ET RAISONNEE

SUR l'émission des nouveaux Assignats, et sur la vente des biens Nationaux.

M. u 5878

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

DISCUSSION

CLAIRE

ET RAISONNÉE,

SUR l'émission des nouveaux Assignats, et sur la vente des biens nationaux.

L'Auteur démontre que l'émission des assignats est indispensable; mais que la vente des biens nationaux entraineroit une banqueroute, et probablement une guerre civile. Cette discussion est précédée de quelques réflexions sur les premières fautes de l'Assemblée Nationale, et terminée par l'unique expédient que l'Auteur juge susceptible de SAUVER LA FRANCE.

QUEL est celui d'entre vous, mes chers compatriotes, qui auroit pu imaginer que les représentans de la Nation Française, que ces Députés aux états-généraux, tant desirés, et qui ont si mal rempli nos espérances, abdiqueroient si prompté-

ment un nom qui donnoit, je ne sais pourquoi, tant de confiance aux Français? Le titre d'Assemblée Nationale, est-il donc plus auguste, plus sacré, plus important que celui d'états-généraux ? Je sais que ces derniers ont fait depuis très-long-tems moins de bien que de mal à la France; mais on n'en ignoroit pas la raison; et cette dénomination n'étoit pas moins généralement révérée. Enfin ce titre n'étoit point susceptible d'être contesté, et celui d'Assemblée Nationale est une innovation qui n'a été ni autorisée, ni consentie par la Nation. Elle avoit demandé des états-généraux, c'est-à-dire des mandataires chargés d'instructions. Toute autre prétention, seroit une usurpation ou une surprise, et les noms ont souvent plus d'influence que les choses. Voyez ce qu'a produit le nom d'Aristocrate, quoique le peuple n'en connoisse pas la signification, quoiqu'il ne puisse pas exister d'Aristocratie dans un Royaume où le Roi est le maître. Le nom de Royaliste n'auroit pas produit, à beaucoup près, le même effet; cependant tandis que l'Assemblée conservera la force coactive, il n'est pas douteux qu'elle pourra commander arbitrairement, quelque soit le titre dont il lui plaira de se décorer. Mais il s'en faut bien que cette supériorité lui soit assurée pour toujours, et l'abdication de son titre légitime sera une nullité de plus dans ses transactions peu ré-

fléchies. Ce n'est pas d'après la demande formelle de leurs commettans, que ces mandataires ont changé leur dénomination, et ils n'ont pas très-certainement le droit de se constituer de leur propre autorité; car alors ils ne représenteroient que leurs personnes, et la volonté de douze cents hommes ne seroit pas fort respectable dans un Royaume qui contient vingt millions d'habitans.

Je conçois facilement qu'ayant formé le projet absurde, de confondre toutes les classes, tous les états, quelques factieux plus violens qu'éclairés, ont pu croire qu'il ne falloit pas se servir d'un nom qui rappelloit le souvenir de la chose qu'ils se proposoient d'abolir. Mais comment quelques centaines d'hommes obscurs ont ils pu penser qu'ils anéantiroient d'un seul mot, un ordre antique établi depuis plus de quatorze siécles, et consolidé durant cette longue suite d'années par le consentement et le respect de vingt millions de Français? Ce ridicule espoir seroit sans contredit la preuve complette d'une présomption aveugle et sans exemple; mais s'ils ne s'en sont point flattés, comme j'incline à le croire, ils ont eu évidemment un dessein plus atroce; et leur projet ne s'étendoit pas à moins qu'à exterminer une partie de la Nation, pour commander despotiquement à l'autre. Quoiqu'il en soit de

l'ignorance ou de la perversité du petit nombre, auquel on a le droit de faire ce reproche, quand le moment viendra de déblayer la confusion de leurs énormes décombres, l'abandon de leur titre légitime et leur absurde et illégale métamorphose seront une nullité de plus dans leur transaction; cette faute est très-certainement du nombre des irréparables.

La seconde de cette espéce est la proclamation du soi-disant droit de l'homme, ce présent insidieux et illusoire, dont ils espéroient tirer un si grand parti, est de toutes leurs opérations celle qui contribuera le plus et le plus promptement à leur enlever la confiance du peuple et à renverser l'édifice fantastique qu'ils ont essayé de construire. Nos imprudents législateurs ont été déjà contraints de déroger par leurs décrets, à ce dangereux préliminaire, et chaque jour ils seront forcés d'y déroger encore. Les peuples, honteux d'avoir commis tant de violences, tant de forfaits pour conserver un bien dont ils ne devoient jamais jouir, maudiront ceux qui les ont trompés pour les rendre féroces, et exerceront sans doute sur eux leur dernier acte de barbarie. Ce moment n'est pas peut-être fort éloigné; l'illusion se dissipe tous les jours avec rapidité; les complots, les dénonciations, les écrits incendiaires, tous ces moyens usés ne font

plus qu'une foible impression, et les brigands soudoyés distillent inutilement le venin de leur bouche impure et vénale. Bientôt en se regardant, les Français reconnoitront leurs freres; ils oublieront de part et d'autre sincérement leurs torts, et feront à l'envie, des efforts pour en effacer la mémoire. C'est alors seulement que la France sera véritablement invincible. Oh! ma Patrie! puissai-je voir bientôt l'aurore d'un jour si fortuné! si mon sang pouvoit hâter cette révolution salutaire, avec quelle joie je le verrois couler, pourvu que je fusse la derniere victime!

Cette leçon trop sanglante et trop chere, sera toutefois d'une grande utilité; toutes les classes connoitront mieux à l'avenir, leurs véritables intérêts. Chacun a médité et chacun rabattra nécessairement de ses anciennes prétentions. La supercherie inventée pour envenimer et prolonger l'animosité des enfans de la patrie, sera précisément ce qui hâtera leur reveil et leur réconciliation.

La translation des Etats-Généraux dans la Capitale est encore une faute que les Députés tenteroient aujourd'hui vainement de réparer. L'atmosphère impure de ce séjour des sciences, des arts, de la philosophie, du luxe et de la plus infâme corruption, ne pouvoit pas manquer d'infecter une grande partie de l'As-

semblée. En effet, les hommes ardens y ont été transformés en scélérats, et les hommes foibles ou modérés sont tombés dans l'apathie ; ils se consolent dans le sein de la volupté, des malheurs de leur patrie, qu'ils n'ont plus le courage de défendre ; à peine cinq ou six ont échappés à cette funeste contagion ; car malgré les scènes honteuses dont l'Assemblée Nationale est journellement le théâtre, quiconque en a été le témoin a toujours vu cinquante ou soixante énergumènes acharnés sur cinq ou six défenseurs de l'honneur et du nom Français, devenu furieux parce qu'ils se voient abandonnés et écrasés par le nombre, tandis que ceux qui devroient les secourir assis paisiblement autour d'eux, observent un silence honteux et létargique. Si chacun avoit fait constamment son devoir, si chacun avoit suivi sans hésiter l'impulsion de sa conscience, il y auroit eu moins de débats, ils auroient été moins violens, et le petit nombre d'hommes pervers seroient devenus modérés malgré eux, parce qu'ils auroient perdu tout espoir d'acquérir la prépondérance. Mais à Paris on ne s'occupe pas exclusivement de la chose publique, on ne veut renoncer ni aux spectacles, ni aux plaisirs de toutes espéces. Hommes foibles, négligens ou dissipés, dont le cœur n'est pas tout-à-fait corrompu, vous avez peut-être

sollicité

sollicité vivement la place que vous occupez si mal. Réfléchissez un moment, et vous verrez avec effroi que vous êtes les complices de ceux qui font couler les larmes et le sang des Français. Pouvez-vous sans frémir vous avouer que vous êtes en partie la cause des malheurs de votre patrie ; et des meurtres abominables qui l'ont déshonorée ? La translation de votre Assemblée dans la Capitale, est la principale source de nos calamités, de vos fautes et des remords qui vous déchireront un jour.

La honteuse et odieuse détention du Roi, est encore une faute irréparable. Si les amis du bien qui composent une partie de l'Assemblée, et il y en avoit encore beaucoup au moment de l'enlévement du Roi ; si dis-je, les amis du bien s'y étoient opposés avec l'énergie qu'il convenoit de déployer dans cette occasion importante, les intrigans pervers auroient été déconcertés ; la Majesté du Trône n'auroit pas été avilie, on n'auroit pas même osé entreprendre la longue suite d'opérations désastreuses qui ont été exécutées, on auroit fait moins et mieux ; les sanctions du Monarque ne seroient pas toutes frappées de nullité par sa coupable détention ; on n'auroit pas osé proposer à un Roi libre, de ratifier des décrets aussi contraires aux véritables intérêts de son peuple, qu'à

sa propre gloire. Ce frein salutaire auroit empêché les amis du désordre de tout culbuter, de tout confondre, de faire de la France un vaste cahos, et de présenter aux regards des peuples étonnés, le mélange monstrueux d'un excès de ridicule et d'horreur. Six mois de séances dispendieuses auroient été employés à guérir les maux de la France et non pas à en combler la funeste mesure. Les Députés auroient peut-être emporté glorieusement nos bénédictions, et nous les verrons peut-être trainés et déchirés dans les rues, comme les *Delaunai et les Foulons.*

Hommes pervers qui contemplez nos plaies avec une joie féroce, et qui vous préparez peut-être à nous en faire de nouvelles; tremblez... vos intrigues et vos complots sont découverts; envain vous avez voulu les déguiser en détournant l'attention sur des conjurations imaginaires, pour dérober aux regards du peuple votre marche criminelle et ténébreuse; envain vous vous agitez contre le seul tribunal que vous nous avez laissé; envain vous espérez échapper à la lumière en intimidant les esprits par le meurtre juridique d'un Député sensible et vertueux. Votre tour viendra, vos crimes sont connus; l'Ange de la mort ne quitte plus vos pas, et

vous éprouvez d'avance cette lugubre inquiétude, le premier châtiment des scélérats.

Après avoir démontré une partie des fautes de l'Assemblée dite Nationale, je vais tâcher d'éclaircir la grande question qui fixe aujourd'hui l'attention de nos législateurs, de tous les Français, et de toutes les Nations de l'Europe. Une partie de l'Assemblée affirmoit il n'y a pas encore long-tems, que la dette publique est assurée, et la banqueroute impossible; étoient ils sincéres? je ne le crois pas. J'ai déjà osé dire que loin d'être impossible, la banqueroute étoit très probable et qu'elle paroissoit même inévitable si les législateurs ne changeoient point de principe. J'ai osé le dire, et je vais tâcher de démontrer la vérité de mon assertion. Je leur offrirai ensuite le seul expédient qui me paroit susceptible de sauver la France. Je puis me tromper, mais c'est au moins de bonne foi, et je n'aurai jamais par aucune espéce de considération, la bassesse de déguiser mon opinion.

Il est assez extraordinaire de voir un Etat obéré, entreprendre de rembourser les immenses capitaux d'une dette publique dont il ne peut plus suffire à payer les intérêts. C'est cependant ce que nos législateurs se proposent d'éxécuter. Je n'examinerai point ici si ces législateurs ont le droit de dépouiller le Clergé, ni la méfiance,

l'incertitude et les autres inconvéniens nombreux qui doivent résulter de cette dangereuse violation des propriétés ; je me bornerai à calculer le résultat de cette opération, sans égards pour sa justice ou son injustice.

Avant de décréter une opération inévitablement odieuse, on auroit dû sans doute examiner avec la plus scrupuleuse attention, si elle étoit susceptible de remplir le but qu'on se propose d'atteindre, et les préliminaires indispensables sont bien certainement la connoissance exacte de la dette publique et l'évaluation non moins exacte des biens dont on vouloit s'emparer ; mais ce qu'on aura peut-être peine à croire, c'est qu'on a négligé et différé honteusement ces deux opérations, c'est qu'on ne calcule encore aujourd'hui que sur des à-peu-près qui sont toujours des guides infidèles.

Pour suivre cette méthode de la maniere la moins favorable à mon opinion, j'adopterai la plus haute évaluation des biens ecclésiastiques ou nationaux, et la plus basse évaluation de la dette publique ; je porterai en conséquence la valeur des biens ci-devant ecclésiastiques, à trois milliards, indépendamment de la dixme si imprudemment supprimée. Je réduirai aussi le montant de la dette publique à cinq milliards, quoique les membres du Comité des Finances,

et notamment l'Abbé Mauri, l'aient portée à sept milliards.

La Nation acquiert donc en dépouillant le clergé, un fonds ou capital d'environ trois milliards : mais si les nouvelles charges que cette acquisition et les autres innovations entraînent, absorbent la valeur de cette acquisition, où sera le bénéfice, et avec quoi payera-t-on les créanciers de l'Etat? Ce serait sans doute un charlatanisme perfide, de dire que les biens ecclésiastiques ont servi à acquitter les dettes de l'Etat, si l'acquisition de ces biens, et les autres articles du nouveau régime chargent la Nation de nouvelles impositions qui absorbent le capital dont on s'est emparé, car en acquérant un bien de quelque manière que ce soit, il faut calculer la valeur de ce bien, et les charges dont il est grévé. Le surplus de cette valeur comparé aux charges, constitue bien certainement tout le profit de l'acquisition. Si en acquérant un fonds de cent mille francs, vous étiez tenu de payer cinq mille livres de rentes, il ne vous resteroit que le nom de propriétaire. Si vous étiez obligé de payer quatre mille livres de rente, votre propriété se réduiroit évidemment à vingt mille francs.

Or l'acquisition des biens du clergé nécessite un traitement pour les ministres des autels, et une dépense annuelle pour les frais du culte

public; ces deux objets ont été évalués à 80 millions annuels. Ces 80 millions font, en ne les évaluant qu'au denier vingt, un fonds de 16 cents millions. Il ne reste donc sur les trois milliards des biens du clergé que 14 cents millions. Mais on a déjà dépensé 400 millions, et M. Neker en demandoit deux cents pour atteindre la fin de cette année; il ne restera donc que huit cents millions sur les trois milliards. Ce n'est pas tout encore : on a supprimé la vénalité des offices de judicatures, et les honoraires des juges: il faut donc que l'Etat y supplée par un traitement et cet objet exige une dépense d'onze millions annuels, ou 220 millions de capital, qui réduisent les huit cent millions restants à 580 millions. L'Assemblée Nationale s'est déclarée permanente, et coutera annuellement à l'Etat 776,000 l., qui absorbent un fonds de 155,200,000 l., reste donc enfin 424,800,000 l. de bénéfice sur les trois milliards de biens enlevés au clergé. Et qu'on ne m'objecte pas que je calcule ici des fonds, tandis qu'il ne sera question que d'intérêts ou de revenus pour payer les frais du culte et les ministres des autels, le salaire des représentans de la Nation et celui de ses juges; cette distinction seroit un très mauvais subterfuge, car, quiconque en acquérant un capital de trois milliards est chargé de payer annuellement 98,760,000 l. qui représentent ou absorbent un fonds ou capital

de 1,975.200,000 liv., il ne lui restera qu'un milliards vingt-quatre millions huit cents mille livres, et si il a dépensé quatre cents millions et dispose encore de deux autres cents millions, il ne restera donc propriétaire et maître que de quatre cents vingt-quatre millions huit cents mille livres ; il est évident qu'en déduisant les nouvelles charges que l'état s'impose et qui n'existoient point sous l'ancien régime, son bénéfice ne peut consister que dans le surplus de la valeur des biens du Clergé comparéau capital que les nouvelles charges représentent ou exigent. Si on vend la totalité des biens ecclésiastiques, il faudra imposer sur le peuple les nouvelles charges dont on n'aura pas réservé le fonds, et cela revient parfaitement au même.

Or, je vous le demande, qu'est-ce que quatre cents vingt-quatre millions huit cents mille livres pour acquitter une dette de cinq milliards ? Si nous avions malheureusement la guerre, le foible reste de ces domaines tant enviés ne suffiroit pas pour en défrayer la dépense.

Mais en supposant que vous parveniez à vendre la totalité des biens ecclésiastiques à leur valeur, et que vous acquittiez une dette de trois milliards, ce qui n'est pas fort probable ; vous

resterez encore débiteurs de deux milliards au moins, et de près de cent millions de nouvelles charges annuelles, ce qui fait toujours une dette de quatre milliards, ainsi la vente des biens du Clergé ne diminuera point les charges de l'Etat.

Mais quand ces biens seront vendus, quand le gage que les créanciers de l'Etat ont réclamé avec tant de fureur aura disparu, comment espérez vous tranquilliser les créanciers auxquels vous devez encore deux milliards de dettes anciennes? ne sentez vous pas qu'ils éleveront la voix et vous demanderont pourquoi ils n'ont pas eu leur part des terres du clergé, du seul gage qui représentoit leur créance? n'auront-ils pas en effet le droit de vous dire, quand un particulier ne peut acquitter en totalité ce qu'il doit à la masse de ses créanciers, il doit au moins les traiter tous également en les payant au marc la livre. Ne prévoyez vous pas que les clameurs succéderont aux murmures, et que les clameurs seront suivies de tumultes et d'insurrections? j'ose donc affirmer que la vente des biens du clergé sera suivie de la banqueroute et de la guerre civile.

Il existe encore un moyen d'éviter l'une et l'autre; mais il faut revenir sur vos pas. La

France

France est perdue, si vous continuez à vous déclarer infaillibles.

Vos membres discutent aujourd'hui une question qui ne devroit pas en être une. Les uns assurent que l'émission des nouveaux assignats fera remonter la valeur des terres, en donnant à un grand nombre de particuliers le moyen d'en acquérir : d'autres vous disent que vous allez faire disparoitre les restes du numéraire et que la France est perdue. Il me semble qu'ils traitent tous cette question très superficiellement. Il faudroit examiner d'abord si indépendamment de la vente que vous voulez exécuter, la Nation peut se passer pour le commerce et les affaires d'un signe qui remplace le numéraire entassé dans les coffres des financiers ou capitalistes. Il me paroit évident que faute de ce secours très urgent, les particuliers seront bientôt forcés de se faire réciproquement banqueroute, et quel plus grand malheur la banqueroute de l'Etat pourroit elle entraîner ? C'est cette suite désastreuse qui la fait redouter de la Nation ; et en effet la banqueroute de l'Etat seroit fort peu importante si elle ne tomboit que sur des particuliers en état de la supporter. Il n'est donc pas douteux, quoiqu'en puisse dire les marchands d'argent, qu'il faut suppléer au numéraire disparu par un signe qui le représente ; c'est le seul moyen de ne

plus dépendre des avides capitalistes qui craignent qu'on ne puisse se passer d'eux parcequ'ils voudroient continuer à nous dépouiller en nous faisant la loi. Mais il faut que ce signe obtienne et conserve la confiance, et elle cessera totalement lorsque les biens du clergé seront vendus. Mais me direz-vous, le papier disparoitra avec le gage à mesure qu'on payera le prix des terres avec des assignats, nous les brûlerons et ils n'existeront plus. Mais vous ne réfléchissez pas qu'il faut laisser du papier en circulation pour suppléer au défaut du numéraire, sans quoi la Nation retombe dans l'embarras dont elle venoit de sortir. D'ailleurs il reste encore la difficulté que j'ai déjà observée. Les porteurs de créances pour les deux milliards qui n'auront pas été acquittés jetteront les hauts cris. Ils demanderont à être traités comme les autres, à partager les biens du clergé entre tous les créanciers de l'Etat et à courir tous les mêmes risques pour le reste de leur créance.

Il faut donc renoncer sagement à vendre les biens du clergé. Il faut les affermer pour trente années au plus offrant et dernier enchérisseur. Quand vous connoitrez exactement le revenu de ces fermes nationales et les charges que l'Etat doit annuellement supporter, vous saurez au juste quelle est la masse d'impositions

nécessaires, non-seulement pour égaler la recette à la dépense, mais pour former un fonds d'amortissement annuel. Cet article est la cheville ouvriere indispensable de votre opération. Avec un fonds d'amortissement, et l'extinction successive rentes viagères, vons acquitterez tous les ans une des partie de la dette publique. Vous commencerez par l'arriéré, et les engagemens à terme, et vous passerez ensuite aux charges supprimées, aux rentes constituées &c. Comme votre dette diminuera tous les ans, le gage augmentera relativement de valeur, et au bout de très-peu d'années le crédit et la confiance renaîtront si vous êtes exacts aux remboursemens annuels.

J'ose affirmer que si vous aviez adopté ce système au moment où vous vous êtes emparés des biens du clergé, si vous eussiez mis plus d'intelligence et de célérité dans cette opération, vous auriez pu rembourser avec du papier toutes les dettes de l'Etat, quelqu'en soit la masse, en conservant les biens qui servent de gage. La Nation s'en seroit contentée sans calculer si ce gage est en effet un équivalent de sa créance. Si vos billets eussent porté un intérêt de quatre pour cent hipotéqué sur les revenus des biens du clergé, on les auroit préféré à l'argent; la circulation se seroit promptement établie, et dans peu d'années ce papier auroit été reçu même

de l'étranger qui vous l'auroit rendu dans le commerce. Un gage existant en fonds de terres, et de l'exactitude dans les remboursemens annuels, en forme de loterie, auroit suffi pour élever la Nation à un dégré de splendeur et de prospérité, dont l imagination se feroit difficilement une idée. Mais vous avez bataillé ; vous avez discuté la valeur des biens ecclésiastiques, vous avez laissé échapper les dixmes qui en fesoient le plus important article, et la confiance est fort attiédie. Enfin vous aviez de quoi libérer et régénérer la France ; ces ressources ont été négligées et gaspillées, et cette faute est irréparable.

Bornez vous donc aujourd'hui à rembourser l'arriéré, les engagemens à terme et les charges supprimées avec un papier-monnoie dont vous serez exacts à rembourser tous les ans une partie, et à payer annuellement l'intérêt à quatre pour cent. Ces intérêts vous effrayent peut-être ; mais considérez la perte irréparable que vous éprouveriez en vendant tous ces biens dont vous avez très-mal-adroitement offert un huitième aux Municipalités, que vous constituez très-inutilement agens de change entre vous et la Nation. A quoi bon ce sacrifice, et n'est-il pas ridicule de la part d'un débiteur qui n'a pas de quoi payer ses créanciers ? Renoncez à l'espérance illusoire de tout faire en une année. Souvenez vous qu'on ne fait

plus de miracles, et qu'on méprise ceux qui y croyent ou qui veulent y faire croire. Dites-moi je vous prie lequel de deux débiteurs auroit fait une meilleure opération, de celui qui seroit parvenu à la longue à acquitter ses dettes avec le revenu de son bien, ou celui qui l'ayant vendu pour payer n'auroit pu en acquitter qu'une partie et seroit mort insolvable?

Je désire vivement Messieurs que dépouillant tout sentiment de faction, de vanité ou d'obstination, vous veuillez réfléchir murement à mes observations et aux suites funestes que la vente des biens nationaux entrainera inévitablement. J'ai oui dire que pour hâter cette vente, vous vous proposez d'acquitter la dette exigible, avec un papier-monnoie qui ne portera point d'intérêt. Mais cette opération réussira mal parcequ'elle est forcée, et elle est de la plus grande iniquité. En effet, si vous remboursez un malheureux qui n'a que quatre cents livres de rente avec huit mille livres en assignats sans intérêt, vous le réduirez à vendre son papier à très-grosse perte pour pouvoir subsister; et en supposant qu'il trouve immédiatement à acquérir pour ses huit mille livres un morceau de terre, il n'en seroit pas moins dans la plus affreuse indigence, puisque toutes charges déduites, la terre ne lui rapportera pas plus de deux pour cent et qu'il per-

dra évidemment plus de la moitié du revenu qui suffisoit à peine à le faire subsister.

L'achat des terres ne sera supportable que pour les citoyens opulens, et c'est toujours l'intérêt du pauvre qu'un législateur sage doit calculer. La vente des biens nationaux tend à enrichir encore aux dépens du pauvre, les agioteurs et les capitalistes qui ont resserré le numéraire pour acheter à bas prix les assignats des citoyens mal-aisés, et acquérir par cette manœuvre odieuse à très-bon marché de vastes possessions territoriales. En effet, un particulier qui n'aura pour toute fortune que vingt à trente mille livres en assignats, aimera mieux les vendre à un financier à 10, 12, 15 pour cent de perte, que de les échanger contre des terres dont l'acquisition réduiroit son revenu de plus de moitié, et l'avide agioteur se rendra difficile et dur en proportion du besoin de celui qui lui proposera l'échange; et qu'on ne m'objecte pas que le montant de l'arriéré et de la dette exigible, appartient presqu'en totalité à des agioteurs ou capitalistes. Ces deux noms sont absolument synomes; je répondrai que ces capitalistes ou agioteurs doivent à des particuliers; qu'ils rembourseront avec des assignats, que le public en sera inondé, que les particuliers pauvres seront forcés de s'en défaire en perdant 10, 15 ou même 20 pour

cent, et que les assignats rentreront par cette manœuvre infernale dans les mains des capitalistes qui feront impunément banqueroute d'un cinquieme à leurs créanciers, et acheteront des terres avec l'argent des malheureux qu'ils auront dépouillés.

Si au contraire on accorde 4 pour cent d'intérêt aux assignats, personne ne sera forcé ni pressé de s'en défaire. On les préférera à l'argent tant qu'ils auront pour hypotèque un gage sûr ; et ce gage ne peut être que les biens nationaux. En les conservant vous pourrez toujours faire circuler une très-grande masse de papiers. A mesure que ces effets prendront faveur, vous verrez reparoître forcément l'argent entassé par les agioteurs, et cette faveur du papier croîtra toujours en proportion de l'émission du numéraire. Enfin si vous rétablissez les dixmes, si vous en convertissez le revenu en fonds d'amortissement, si vous êtes exacts à vos remboursemens annuels vous aurez encore des droits à notre reconnoissance, et nous oublierons que vous auriez pu mieux faire. Si vous étiez, Messieurs, moins jaloux de tout diriger, vous pourriez porter plus haut la prospérité de la France. Il faudroit vous contenter d'imposer la somme des taxes sur les différents départemens qui la composent, et laisser à chacun la liberté de choisir le mode de la

643

répartition sur les individus. Il est impossible qu'à cet égard le même régime convienne également à toutes les parties de ce vaste royaume. Il faut calculer les différences de la position, des productions et du commerce. Un impôt gauchement assis peut être plus onéreux et plus nuisible à la prospérité d'un canton, qu'un impôt beaucoup plus considérable, réparti d'une manière différente. Laissez-donc chacun jouir de ses avantages naturels, et ne vous laissez plus aveugler par le pouvoir. Rappellez vous que votre Assemblée ne doit son existence qu'aux fautes, à l'ignorance et à l'obstination des ministres de l'état, & souvenez vous que le pouvoir dont on abuse est toujours très-précaire.